



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29
Pouvoirs :

Date convocation : 01/04/2026
Affichage : 01/04/2026

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 8 avril à 17 H 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE, Guy MAYRAND.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES ET ATTRIBUTION DE LEURS DELEGATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BLE-2025-329-003 en date du 25 novembre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre (facultatif) ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les délégations qui leur sont consenties



Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

FIXE le nombre de vice-présidents à 5

PREND ACTE des délégations consenties par le Président aux vice-présidents de la manière suivante (cf. annexe) :

- 1^{ère} vice-président (Jean-Louis BRUN) : Attractivité territoriale et remplacement du Président
- 2nde vice-présidente (Catherine ROCHEBLAVE) : Action sociale, Enfance et Parentalité
- 3^{ième} vice-président (Claude SOLIGNAC) : Aménagement et Environnement
- 4^{ième} vice-président (Alain GAILLARD) : Eau et Assainissement
- 5^{ième} vice-présidente (Anne-Marie PIJEAU) : Loisirs et Tourisme

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DETAIL DES DELEGATION DES VICE-PRESIDENTS

1^{er} VICE-PRESIDENT : Attractivité territoriale - Remplacement Président

- Attribution des aides aux entreprises : immobilier d'entreprise, immobilier touristique, co-financement LEADER
- Développement des zones d'activités économiques et des zones commerciales
- Commission intercommunale d'Accueil des populations
- Maison de santé pluri-professionnelle
- Contrat Local de Santé (CLS) du Haut Allier
- Recensement et accompagnement des porteurs de projets
- Bourse Pierre GALTIER

2nd VICE-PRESIDENT : Action sociale, Enfance et Parentalité

- Maison de l'Enfance du Haut Allier
 - o Crèche 0-2 ans
 - o Crèche 2-4 ans
 - o Accueil de Loisirs périscolaire (mercredi)
 - o Accueil de Loisirs extrascolaire (vacances scolaires)
 - o Accueil Ados
- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Réflexion autour de la Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Ecole Départementale de Musique



3^{EME} VICE-PRESIDENT : Aménagement et Environnement

- Travaux mis en œuvre par la CCHAM (Préparation, Programmation, réunion de chantier, ...)
- Bâtiments et équipements publics de la CCHAM (Maison des Services et Cinéma, Maison de l'Enfance, Piscine intercommunale OREADE, Bâtiment technique de Chambon le Château, Centre de secours, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Centre nautique, Aire d'accueil des Camping-car, Aire d'accueil des gens du voyage, Sanitaires au bord du Lac de Naussac, ...)
- "Espaces verts" gérés par la CCHAM (en lien avec les bâtiments et équipements publics ci-dessus, en lien avec le site touristique du lac de Naussac, ...)
- Centre Technique Communautaire (Gestion des matériels de la CCHAM : Véhicules et accessoires, outillage, matériels de festivité [barnums/chaises], ...)
- Urbanisme (PLUI)
- Petite Ville de Demain et Opération de Revitalisation du Territoire
- Assistance aux communes sur les commandes publiques
- Suivi des actions dans le cadre du budget spécial GEMAPI [en lien avec l'Etablissement Public Loire auquel la compétence a été déléguée par convention (volets animation et suivi)]
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Haut Allier – Participation aux travaux de la CLE (Commission Locale de l'Eau)
- Aspects environnementaux des projets de la CCHAM
- Fourrière animale

4^{EME} VICE-PRESIDENT : Eau et Assainissement

- Gestion de l'eau potable (suivi, distribution, entretien des réseaux, marché public)
- Assainissement des eaux usées (suivi, entretien des réseaux, marché public)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Relation avec l'Agence de l'eau
- Gestion de la fin de la Délégation de Service Public et réflexion sur mode de gestion
- Projet d'adduction d'eau au lac de Naussac



5^{EME} VICE-PRESIDENT : Loisirs et Tourisme

- Médiathèque et schéma de lecture publique
- Cinéma René RAYNAL
- Animations touristiques et culturelles du territoire en partenariat avec les acteurs locaux (Médiathèque du Haut Allier, Cinéma "René RAYNAL", ...)
- Développement touristique du territoire du Haut Allier
- "Taxe de Séjour" dont les modalités de perception sont arrêtées par le Conseil Communautaire du haut Allier et le produit encaissé au niveau du budget de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier.
- Itinéraires de randonnée (pédestre, vélo, vélo VTT, cheval) du territoire de la CCHAM en lien avec les partenaires spécialisés (Département de la Lozère, Fédérations, Comités Départementaux, ...)
- Piscine Oréade

Remarque : Maison "France Services" suivi par le Président

Pour mémoire : la Commission des Finances (budget principal et Budgets Annexes) est directement présidée par le Président de la CCHAM :

- Budget principal de la CCHAM
- Budget annexe "Eau"
- Budget annexe "Maison de l'Enfance"
- Budget annexe "Piscine OREADE"
- Budget annexe "Cinéma René Raynal"
- Budget annexe "Zone Commerciale de la Croix de Chapel"
- Budget spécial "GEMAPI" (Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des Inondations
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (en lien avec le SICTOM des Hauts Plateaux)
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Evaluation des Charges transférées entre la CCHAM et les Communes
- Etat de la dette